

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 1^{er} mai 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte.

104-05-2017 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 1^{er} mai 2017 – 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus
 - 5.2. Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - 5.3. Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.4. Dépôt – État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.5. Demande de soutien – Société agricole de Richmond

- 5.6. Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague – Amendement au code municipal du Québec : participation aux séances extraordinaires par voie électronique
- 5.7. Abrogation d'une résolution antérieure – Dépôt demande de subvention au fonds de la ruralité
- 5.8. Renouvellement des assurances collectives
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Formation FQM – Inscription du Directeur du service incendie
- 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Demande de subvention au député provincial pour 2017
 - 7.2. Demande de subvention au ministre des transports
 - 7.3. Appel d'offres – Remplacement du camion GMC des travaux publics
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport mensuel d'enfouissement vs recyclage
 - 8.2. Suivi des composteurs domestiques auprès du ministre Pierre Moreau
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Officier municipal en bâtiment et en environnement par intérim
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Campagne de la fierté nationale de la journée des patriotes
 - 10.2. Module de jeu d'eau
 - 10.2.1. Heures d'opération du module de jeu d'eau
 - 10.2.2. Tests d'eau du module de jeu d'eau – Embauche de personnel
- 11. SUJETS DIVERS
 - 11.1. Kiosque à friandises et breuvages non alcoolisés
 - 11.2. Jeudi en chansons
- 12. RAPPORT DES ÉLUS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

105-05-2017 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2017

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
 Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
 Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017.

Adoptée.

4 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

106-05-2017 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR AVRIL 2017

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2017, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier, et que ce dernier soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>477 212,95 \$</u>
Taxes	33 289,10 \$
Protection incendie	12 688,34 \$
Permis et dérogation	100,00 \$
Compensation collecte sélective	782,25 \$
Entretien réseau routier député – Montant restant à recevoir	16 000,00 \$
Règlement d'emprunt	357 135,81 \$
Subvention MCCCCF et FCCQ – Bibliothèque	56 228,25 \$
Dons des organismes et particuliers – bandes patinoire	150,00 \$
Autres revenus	839,20 \$
<u>Dépenses</u>	<u>582 987,43 \$</u>
Rémunération régulière	21 559,20 \$
Rémunération incendie	5 856,79 \$
Factures déjà payées	480 617,56 \$
Factures à payer	74 953,88 \$

Adoptée.

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

5.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE D'AVRIL 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier remet à chaque membre du Conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois d'avril. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

5.4 ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES.

Le directeur général et secrétaire-trésorier remet à chaque membre du Conseil le rapport d'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales du premier trimestre. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

107-05-2017 5.5 DEMANDE DE SOUTIEN – SOCIÉTÉ AGRICOLE DE RICHMOND

CONSIDÉRANT QUE la Société agricole de Richmond souhaite que la Municipalité apporte son appui à leur exposition agricole annuelle;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs agriculteurs de Saint-Félix-de-Kingsey exposent leurs animaux lors de cette exposition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue à chaque année à cette campagne en procédant à l'achat d'une page pleine de publicité dans le livre de l'exposition;

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité affiche une publicité dans le livre de l'édition 2017 de l'exposition agricole de Richmond au coût de 120 \$.

Adoptée.

108-05-2017 5.6 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC : PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une

participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2)* en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)* où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que, lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provincial, Sébastien Schneeberger, et fédéral, François Choquette, ainsi qu'à la MRC de Drummond, pour appui.

Adoptée.

109-05-2017 5.7 ABROGATION D'UNE RÉOLUTION ANTÉRIEURE – DÉPÔT DEMANDE SUBVENTION AU FONDS DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE deux résolutions portant respectivement les numéro 026-02-2017 et 085-04-2017 ont été prises afin de déposer une demande de subvention au fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention a été déposée selon la résolution numéro 085-04-2017;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution portant le numéro 026-02-2017 soit abrogée, afin d'en annuler tous les effets possibles, et remplacée par la résolution portant le numéro 085-04-2017.

Adoptée.

110-05-2017 5.8 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE les assurances collectives des fonctionnaires municipaux est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE des négociations auprès de différentes compagnies d'assurances collectives ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE la prime mensuelle de la compagnie d'assurances collectives actuelle de la

Municipalité est passée de 1 856,34 \$ à un montant de 1 821,66 \$ représentant une économie de 34,68 \$ mensuellement;

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité renouvelle les assurances collectives avec la compagnie Humania.

QUE la Municipalité paie, tel qu'entendu avec les fonctionnaires municipaux, 50 % de la prime mensuelle représentant un montant de 910,83 \$.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

111-05-2017 6.1. FORMATION FQM – INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie doit régulièrement composer avec les médias lors d'événements relevant de son secteur d'activités;

CONSIDÉRANT QU' une formation sur la communication avec les médias et avec les citoyens est offerte par la Fédération québécoise des municipalités, à Québec, le mercredi 27 septembre 2017;

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service incendie soit autorisé à participer à la formation sur la communication avec les médias et avec les citoyens le mercredi 27 septembre prochain, à Québec, au coût de 325 \$, taxes en sus.

Que la Municipalité paie les frais de déplacement et de repas selon la politique en vigueur.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

112-05-2017 7.1. DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE AU DÉPUTÉ PROVINCIAL POUR 2017

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec alloue à ses députés un budget annuel dont il peut disposer à sa discrétion pour répondre aux besoins impérieux de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, soucieuse de la sécurité et du bien-être de ses citoyens, prévoit certains travaux en matière de voirie;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, des travaux sont à réaliser sur le 4^e Rang ainsi que sur le chemin de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces projets, la Municipalité doit dépenser d'importantes sommes d'argent;

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demande à son député, monsieur Sébastien Schneeberger, une subvention au montant de 35 000 \$ sur son budget discrétionnaire pour aider à la réalisation des travaux aux endroits suivants :

Lieux des travaux	Nature des travaux	Montant estimé
4 ^e Rang (de l'intersection du 4 ^e Rang et du 3 ^e Rang vers le chemin Kingsey Townline).	Rechargement sur approximativement une longueur de 325 m et une largeur de 7 m.	17 500 \$ taxes en sus.
Chemin de la Rivière (de l'intersection de la route St-Jean et du chemin de la Rivière en direction de la municipalité de Saint-Lucien)	Rechargement sur approximativement une longueur de 325 m et une largeur de 7 m.	17 500 \$ taxes en sus.
Total du coût des travaux prévus :		35 000 \$ taxes en sus

Adoptée.

113-05-2017 7.2. DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet de contribuer au financement de projets réalisés par la Municipalité sur son réseau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de travaux permettra l'amélioration de la qualité de la chaussée;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une demande de subvention soit soumise au ministre des Transports pour la réalisation des travaux suivants :

Lieux des travaux	Nature des travaux	Montant estimé
5 ^e Rang (de l'intersection de la route 243 et du 5 ^e Rang en direction du 6 ^e Rang)	Travaux d'asphaltage sur approximativement une longueur de 1,1 km et 6,5 m de largeur de pavage fini. Rechargement de 100 mm concentré au centre de la route afin de créer une pente d'égouttement de 3 % vers les fossés.	125 000 \$ taxes en sus
Route Talbot (de l'intersection de la route 255 et de la route Talbot en direction du 7 ^e Rang).	Rechargement sur approximativement une longueur de 1,3 km et une largeur de 7 m.	75 000 \$ taxes en sus
Total du coût des travaux prévus :		200 000 \$ taxes en sus

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député Sébastien Schneeberger.

Adoptée.

114-05-2017 7.3. APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT DU CAMION GMC DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le camion GMC des travaux publics est un modèle de l'année 2005 et a par conséquent plus de 10 ans d'usure;

CONSIDÉRANT QUE différents travaux de mécanique ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE ledit camion est actuellement inutilisable et que d'autres travaux seraient nécessaires afin de le remettre en service;

CONSIDÉRANT QU' il est préférable pour la Municipalité, eu égard aux coûts, de procéder à l'achat d'un nouveau camion pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder par appel d'offres pour l'achat d'un camion pour les travaux publics;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité procède à l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour les travaux publics en remplacement du camion GMC actuel.

QUE le conseil demande à ce que le cahier aux soumissionnaires soit préparé par le directeur général, en collaboration avec le directeur des travaux publics.

QUE la Municipalité dispose, soit par échange ou par vente, du camion actuel des travaux publics.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Centre de récupération

	Cumulatif 2016	Cumulatif 2017	Différence	
Janvier	12,76	10,84	-1,92	Diminution
Février	8,37	8,80	0,43	Augmentation
Mars	13,41	14,94	1,53	Augmentation
TOTAL :	34,54	34,58	0,04	

Site d'enfouissement

	Cumulatif 2016	Cumulatif 2017	Différence	
Janvier	34,75	39,07	4,32	Augmentation
Février	34,76	30,45	-4,31	Diminution
Mars	39,07	34,48	-4,59	Diminution

TOTAL :	108,58	104	-4,58
---------	--------	-----	-------

115-05-2017 8.2. **SUIVI DES COMPOSTEURS DOMESTIQUES AUPRÈS DU MINISTRE PIERRE MOREAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite implanter sur son territoire les composteurs domestiques;

CONSIDÉRANT QU' une aide financière est offerte par le Programme ACDC aux municipalités désirant adhérer à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Programme ACDC vise à soutenir les municipalités dans leurs actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur permettre de procéder au bannissement de l'élimination des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a fait sa demande de subvention initiale le 20 août 2015 et qu'elle n'a toujours pas reçu de réponse;

CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable du dossier de composteurs domestiques est M. Pierre Moreau, la Municipalité demande au ministre d'intervenir afin que nous puissions accéder à la subvention du Programme ACDC qui se terminera le 31 décembre 2017;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité achemine une lettre au ministre Pierre Moreau lui demandant d'intervenir pour accélérer le changement du cadre normatif afin de permettre à notre Municipalité de se qualifier au Programme ACDC.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

116-05-2017 9.1. **OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE les tâches afférentes au poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement

sont actuellement assumées par l'entreprise Service d'inspection Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE Service d'inspection Centre-du-Québec, représentée par madame Sophie Boilard, n'est actuellement pas en mesure, et ce, pour une période indéterminée, de fournir les services prévus au protocole d'entente concernant les services d'inspection en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'avoir un officier municipal s'acquittant des tâches relatives, notamment, à l'inspection en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a effectué des démarches et que le nom d'un candidat possédant l'expertise nécessaire lui a été soumis;

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité retienne les services de monsieur Antoine Piché à titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement par intérim.

QUE les conditions de travail dudit officier municipal par intérim soient plus amplement décrites à un contrat de travail.

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail de l'officier municipal en bâtiment et en environnement par intérim.

Adoptée.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

117-05-2017 10.1. CAMPAGNE DE LA FIERTÉ NATIONALE DE LA JOURNÉE DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer

la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le drapeau des patriotes soit hissé à l'édifice municipal principal, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours.

Adoptée.

10.2 MODULE DE JEU D'EAU

118-05-2017 10.2.1. HEURES D'OPÉRATION DU MODULE DE JEU D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un module de jeu d'eau qui sera en opération pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE le module de jeu d'eau doit être programmé à l'avance afin d'établir les heures d'opération;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier de concevoir une politique ayant trait aux conditions d'opération du module de jeu d'eau;

Adoptée.

119-05-2017 10.2.2. TESTS D'EAU DU MODULE DE JEU D'EAU – EMBAUCHE DE PERSONNEL

Le conseiller M. Éric Provencher déclare son apparence de conflit d'intérêt et se retire du point suivant à 20 h 32 puisqu'il est l'oncle de Mme Élisabeth Desmarais.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un module de jeu d'eau qui sera en opération pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE des tests d'eau afin d'évaluer le Ph, la température, le taux de chlore, le taux de chloramine ainsi que le taux de sel doivent être effectués 3 fois par jour, les fins de semaine et les jours fériés;

CONSIDÉRANT QU' une personne doit être embauchée à titre de préposée aux tests d'eau, afin de procéder auxdits tests;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de madame Élisabeth Desmarais a été retenue pour effectuer lesdites tâches;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à embaucher madame Élisabeth Desmarais afin de procéder, 3 fois par jour, les fins de semaines et les jours fériés, aux tests de Ph, de température, de taux de chlore et de taux de chloramine pour l'ensemble de la période estivale où le module de jeu d'eau sera en opération.

QUE le conseil autorise, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général à signer le contrat de travail saisonnier de madame Élisabeth Desmarais.

Adoptée.

Le conseiller M. Éric Provencher réintègre son poste à 20 h 34.

11. SUJETS DIVERS

120-05-2017 11.1. KIOSQUE À FRIANDISES ET BREUVAGES NON ALCOOLISÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite avoir un kiosque à friandises et breuvages non alcoolisés à la disposition des citoyens au cours de l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier l'expérience fut positive;

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité procède à l'affichage sur son site Internet ainsi que sur sa page Facebook, d'une offre de services pour la prise en charge d'un kiosque de friandises et de breuvages non alcoolisés situé au terrain de balle pour la saison estivale 2017.

Qu'un montant unique de 50 \$ soit demandé afin de couvrir les frais d'électricité et d'entretien du local.

Adoptée.

121-05-2017 11.2. JEUDI EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE la candidature de la Municipalité a été acceptée par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec SSJBCQ afin d'organiser un jeudi en chanson sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un financement maximum de 650 \$ sera octroyé à la Municipalité afin de tenir ledit événement;

CONSIDÉRANT QUE ledit événement se tiendra le jeudi 10 août 2017, à 19 h 30;

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité mandate le directeur général d'organiser un jeudi en chanson en procédant à l'embauche d'un groupe;

QUE la Municipalité mandate le directeur général à procéder à l'embauche d'un sonorisateur, dans l'éventualité où le groupe embauché ne dispose pas du matériel nécessaire.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

5 questions ont été posées et toutes ont été répondues.

122-05-2017 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21 h 20.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier